

DÉCISION DU PRESIDENT

DP2023\_14

**ASSISTANCE D'EXPERTISE COMPTABLE ET FINANCIÈRE PAR LE CABINET KPMG POUR VALIDATION DES TARIFS 2023 DU SYNDICAT VALORIZON**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du Syndicat mixte de valorisation et de traitement des déchets ménagers et assimilés de Lot-et-Garonne à vocation départementale, ValOrizon, modifiés par arrêté préfectoral n°47-2017-12-29-003 du 29 décembre 2017,

Vu la délibération n°DL2021-09/02 du 20 septembre 2021 donnant délégations de compétences au Président,

Considérant la volonté politique de ValOrizon de faire valider le calcul des tarifs 2023 par un cabinet comptable avant présentation aux élus,

Considérant le devis adressé par le cabinet KPMG pour une mission portant sur

- l'analyse des données ayant permis le calcul des tarifs 2023,
- la vérification de la conformité du système analytique et de la tarification prévisionnelle,
- d'éventuelles mesures de correction,

**LE PRÉSIDENT,**

- Article 1 : **DÉCIDE** de signer le devis sur les bases suivantes :
  - o Réunion et travaux en bureau : 1000€ HT par jour (et par intervenant)
  - o Réunion sur site : 1200€ HT par jour
- Article 2 : **PRÉCISE** que les crédits sont prévus au budget.

Fait à Damazan, le 9 mars 2023

Le Président,

Michel MASSET